

BON POUR POUVOIR

Un OM ou YL ne peut pas détenir plus de 3 pouvoirs. Statutairement, le quorum de l'AG est fixé au tiers des présents ou représentés des membres de l'Association.

Je soussigné(e) M. / Mme :

Indicatif

membre de l'association ARA 35 et à jour de mes cotisations,
donne, par la présente, pouvoir à:

M. / Mme :

Indicatif

membre de l'ARA35 et à jour de ses cotisations,
pour me représenter lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2026, prendre part à
toutes les délibérations, solliciter toutes explications, émettre tout avis et tous votes ou
s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du jour, promettant l'avoir pour agréable.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à le

Signature, précédée de la mention "Bon pour pouvoir" :